



## AVIS PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
2 OCTOBRE 2025 À 19H00  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RY-79-2015-16 (2025)**

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RY-79-2015-16 (2025)**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le premier projet de règlement cité précédemment.

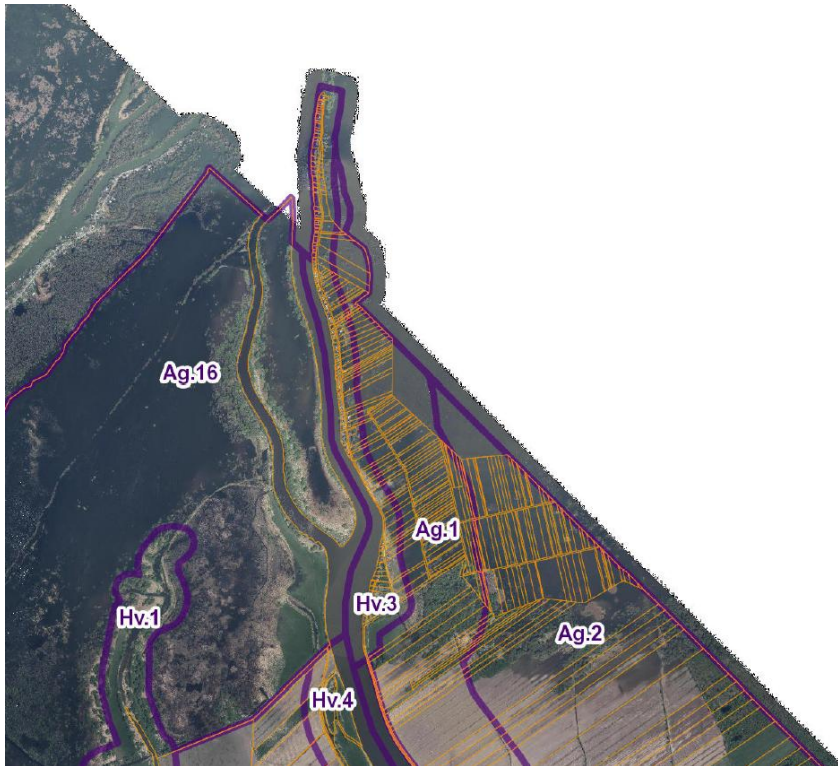
Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre 2025 à 19h00, au pavillon communautaire, situé au 100, rue Guilbault à Yamaska et au cours de cette séance, il sera expliqué la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

Le projet de règlement de zonage numéro RY-79-2015-16 (2025) modifie le règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'autoriser un nombre de roulottes saisonnières supplémentaires sur les propriétés construites dans les zones Hv.2 et Hv.3.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 100, rue Guilbault à Yamaska durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.yamaska.ca](http://www.yamaska.ca)

Le projet de règlement de zonage touche les zones : Hv.2 et Hv.3



Donné à Yamaska, ce 17 juillet 2025

---

**SYLVIE VIENS**

Directrice générale et greffière-trésorière